

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2004

Nombre de conseillers
- en exercice : 22
- présents : 15
- votant : 15

L'an deux mil quatre, le dix sept décembre.

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 16 heures à la direction du service d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SENECHÉAU.

Date de convocation du conseil d'administration : 24 novembre 2004.

Présents :

Monsieur Ludovic GUILLAUME, directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de la Vienne.
Messieurs Gérard BASTIERE, Raymond BRUNET, Michel BURLLOT, James CHEVALIER, Henri COLIN, Jean-Claude CUBAUD, Roland DEBIAIS, Robert GEAY, Christian MICHAUD, René GIBAUT, Francis GIRAULT, Jean-Marie PARATTE, Dominique REANT, Edouard RENAUD, André SENECHÉAU, membres du conseil d'administration.

N°2004-6-i

Assistaient à la séance avec voix consultative en tant que représentants des sapeurs-pompiers :

Adjudant Jean-Luc BERTIN, Capitaine Jean-François MARCHAIS, Capitaine Serge MARONNEAU, Adjudant Jean MESSY.

Assistaient également à la séance

Madame Marie-Françoise MASDUPUY, payeur départemental
Colonel Patrice BRISSET, directeur départemental
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, directeur départemental adjoint
Monsieur Patrick SANCHEZ, directeur administratif et financier

Excusés :

Messieurs Guillaume DE RUSSE, Daniel LHOMOND, Jean-Pierre JARRY, Jean-Claude RIBARDIERE, Camille SAVIN, Joël TONDUSSEON, membres du conseil d'administration.
Commandant Michel BELLOT, médecin-chef du SDIS.

OBJET :

**GESTION DE
L'ALERTE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,

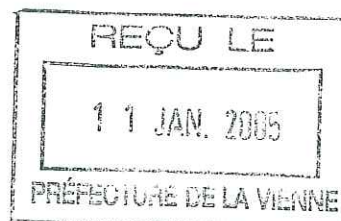
VU, la circulaire M 61 relative à la comptabilité publique appliquée aux SDIS,

VU, le Code des Marchés Publics et notamment son article 35,

VU, le marché pour la fourniture et l'installation d'un système informatisé de réception, de gestion et de diffusion de l'alerte avec la Société SYSTEL demeurant à Aytré 17440 ZI de Belle Aire notifié le 27 décembre 1994,

VU, l'avis de la Commission d'Appels d'Offres en date du 10 décembre 2004,

VU, le rapport de M. le Président,



AUTORISE

le Président à signer un marché sur la base de l'article 35-III-4° du Code des Marchés Publics pour la fourniture et l'installation de matériels et logiciels informatiques destinés à la gestion de l'alerte avec la société SYSTEL demeurant à Aytré 17440 ZI de Belle Aire pour un montant de :

- tranche ferme TTC : 287 256,48 € de matériels, logiciels, installations, formations
... plus :
 - Maintenance 2005 : 25 116,00 €
 - Maintenance 2006 : 46 464,60 €
 - Maintenance 2007 et suivantes : 78 098,80 €
- tranche conditionnelle TTC : 228 346.30 € en 2007

soit un marché total de 665 282.18 € . Ces prix hors tranche ferme sont révisibles.

Le Président du conseil d'administration,



M. André SÉNÉCHEAU

